



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 10 décembre 2018**

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

**1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, CAMPICHE Thierry, CATTIN André, GULIZIA Joseph, KORNAROS Christos, LAZCANI Amparo, MARQUES Manuel, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PERRIN Christian, UDASSE Christian, WEAVER Mark

Absents : BUCKLE Elise, FREI Maurice

**2. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018**

M. Ione RAMEL demande une modification à la page 20, 2<sup>e</sup> paragraphe des décisions : le mot « externe » doit être biffé, la commission ayant laissé à la Municipalité le choix de décider si l'expertise doit être externe ou interne.

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal, modifié, est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente ajoute le point 5bis : Election à la COGES.

Aucune autre demande n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

**4. Communications du Bureau**

- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission au 31 décembre 2018 de M. Jacques PITTET, PLR, ainsi que de la lettre de démission de la COGES de Mme Edyta GRAF, UDC.
- Le Bureau répond aux diverses questions de M. Sacha VUADENS concernant les travaux en cours. Mme la Présidente lui signale que toutes les informations demandées se trouvent sur le site de la ville. Les préavis qui sont en cours n'ont pas de rapport lié, ceux qui sont votés ont le/les rapport(s) liés. La liste des commissions et leur 1<sup>er</sup> nommé se trouve sur la page des séances, dès le mardi matin qui suit la séance. La suite des postulats et motions (renvoi à la Municipalité ou à une commission) figure également dans les séances. Le point sur les motions et postulats en cours, ainsi que les rapport-préavis y répondant, est fait une fois par année dans le rapport de gestion.
- Le Bureau répond aux questions de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER au sujet du registre des intérêts. Tous les Conseillers ont rempli le registre des intérêts, les derniers assermentés doivent le remplir avant leur assermentation. Il n'appartient pas au Bureau de vérifier les déclarations des Conseillers. Chaque Conseiller est assermenté et doit déclarer ses intérêts en toute honnêteté. Il n'est pas du ressort du Bureau de vérifier les incompatibilités. Selon l'article 60, un membre du Conseil doit se récuser spontanément en cas de conflit d'intérêt. A défaut, il peut être récuser par un membre du Conseil ou le Bureau. Tous les Conseillers ont reçu le lien Storebox avec le registre des intérêts. Il peut être consulté en tout temps par les Conseillers et la Municipalité. Le lien sera à nouveau envoyé à tous, certains derniers arrivés ne l'ayant peut-être pas reçu. L'article 61 du règlement signale que le Bureau tient un registre des intérêts, il n'est pas de son ressort

de surveiller la véracité des déclarations. L'alinéa 9 dudit article, mentionne qu'il « est de la responsabilité du Conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts. »

- Le Bureau répond également à M. Jacky COLOMB au sujet de l'affichage à l'écran lors des votes au Conseil. Comme indiqué lors de la séance par Mme la Présidente, il appartient aux Conseillers d'écouter attentivement les propos de la Présidente avant le vote. L'intitulé au tableau n'est qu'une abréviation du sujet sur lequel le vote va avoir lieu. Toutefois, on peut changer « rapport » en « préavis », mais l'essentiel est d'écouter les propos de la/du Président(e).
- Après avoir rencontré quelques soucis avec les adresses gmail, il y a actuellement un souci avec le serveur du canton pour les adresses bluewin.ch. Le canton est au courant et y travaille. Néanmoins, si Mme la Secrétaire recevait un message d'erreur pour les adresses gmail, ce n'est pas le cas pour bluewin. Les messages peuvent se trouver dans les spams. Si les Conseillers pensent qu'ils auraient dû recevoir quelque chose, ils peuvent prendre contact avec le secrétariat.
- Mme la Présidente souligne que certaines commissions tardent à rapporter, particulièrement pour les préavis N° 105, 119 et 120. Elle remercie les présidents de ces commissions de bien vouloir faire le nécessaire au plus vite.

## **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Jacky COLOMB au sujet des containers pour déchets organiques. Elle signale que le gisement de déchets organiques est bien là. Depuis le début de la collecte au porte à porte en juin 2018, la quantité collectée est en augmentation d'environ 40%. Alors que les déchets de jardin étaient déjà collectés et traités séparément, les nouveaux apports de déchets organiques sont essentiellement constitués de résidus ménagers, tels que fruits et légumes abîmés, épluchures, marc de café et restes de repas. Ces matières sont humides, rapidement fermentescibles et sans structure. La collecte de ces matières et leur transport vers les installations sont particulièrement délicates, en raison de leur nature et les nuisances essentiellement olfactives qui sont susceptibles d'être générées durant cette opération. C'est pourquoi, pour les immeubles plus importants, jusqu'à 80 habitants, le choix s'est porté sur des containers spécifiques, avec une grille au fond et une aération qui permet d'optimiser la circulation de l'air à l'intérieur du bac et d'éviter une dégradation trop rapide, non maîtrisée, des déchets organiques et donc les odeurs dérangeantes. D'autres communes ont pu tester ce produit qui fonctionne bien. Il s'agit d'améliorer le confort non seulement des employés chargés de la collecte, mais aussi des habitants qui bénéficient ainsi de containers dont le contenu émet le moins d'odeurs possibles.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ rappelle qu'à cette même période, l'année passée, M. le Conseiller Gustave Dutruy signalait, lors d'une séance du Conseil communal, le cas d'une personne sans-abri qui dormait à la Fontaine des Lavandières. Il se demandait alors si les services sociaux étaient à-même de s'occuper de ce genre de personne. A cette interpellation, la Municipalité avait répondu que « les personnes SDF, ou en besoin d'une aide sociale ou financière, peuvent s'adresser au Centre Social Régional qui pourra leur offrir assistance, conseil et orientation ». Elle avait également précisé que dans notre commune, les personnes concernées par cette problématique sont, dans la plupart des cas, des personnes très mobiles et plutôt demandeuses d'une solution ponctuelle et à court terme. Le 17 novembre dernier, le journal Le Temps publiait un article sur l'augmentation du nombre de sans-abri suisses, notamment dans le canton de Vaud. Selon cet article, les statistiques d'accueil des centres d'hébergement d'urgence gérés par Caritas Vaud à Vevey et Yverdon, montrent que leurs structures d'accueil « sont fréquentées par 30 à 40% de personnes de la région, parmi lesquelles la plupart ont un statut légal ou un contrat de travail en Suisse ». Par ailleurs, il a été constaté qu'une augmentation de jeunes de plus de 18 ans (parfois sous curatelle), de personnes âgées et de personnes avec des troubles psychiques font appel à ces centres. Toutefois, il leur est compliqué d'accéder aux hébergements situés à Lausanne, Vevey et Yverdon en raison des difficultés de déplacement. De plus, ces hébergements sont saturés, surtout par grand froid. Afin d'apporter une réponse locale, le SELOC a poursuivi la réflexion et pris contact avec l'association « Entrée de Secours », sise à la route de Duillier 16 à Nyon. « Entrée de Secours » est un centre régional d'accueil, de soutien et d'orientation pour des personnes dépendantes et pour leurs proches. Le SELOC et cette association ont

mis sur pied un projet pilote d'hébergement d'urgence par grand froid. Ce projet se déroulera sur les mois de janvier à mars et l'accueil sera ouvert uniquement en cas d'activation du plan « grand froid » selon les critères de la ville de Lausanne. On estime à une dizaine le nombre de nuits par hiver. Cinq lits seront alors mis à disposition des personnes sans domicile fixe. En plus d'un lit, les personnes auront la possibilité de prendre une collation sur place, une douche et laver leurs habits. Un veilleur, recruté et formé par l'association « Entrée de Secours », sera sur place. Afin de garantir la coordination, la Police Nyon Région est associée à la démarche. Le financement du projet sera assuré par la Ville, via le SELOC. Le montant total du projet pilote est estimé à CHF 7'500.- pour 2019.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT parle du marché de Noël qui se déroulera du 14 au 23 décembre. Il précise que les bus urbains seront gratuits dès 18h avec des nocturnes les 19, 20 et 21 décembre. C'est l'occasion d'encourager le commerce local. Il signale, par ailleurs, qu'ils ont fait confectionner des sacs réutilisables qui font en même temps la promotion du commerce local, estampillés « 1260% nyonnais », et qui sont à disposition de l'ensemble des Conseillers. C'est bon pour l'économie locale et bon pour l'environnement.

### **5bis Election à la COGES**

Pour le groupe UDC, M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Mark WEAVER. Il est élu à l'unanimité.

### **6. Rapport de commission - Préavis N° 101/2018 Hôtel de Police et pôle sécuritaire - Demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.- TTC.**

Rapporteur : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN se demande, en cette période difficile financièrement, pourquoi ce projet est financé uniquement et exclusivement par la ville, alors qu'il pourrait l'être par l'association intercommunale de police qui pourrait le financer, voire emprunter, ce qui permettrait d'alléger la dette de notre ville et faire participer les communes membres à ces frais d'étude et de construction.

Mme Valérie MAUSNER LEGER demande si la police cantonale a été approchée pour des synergies, voire pour partager un certain nombre de locaux.

M. le Municipal Claude ULDRY fait remarquer que la commission a posé la même question que M. Wahlen, mais la Municipalité a souhaité, dès le début, garder la maîtrise du bâtiment, de l'aspect financier et surtout du terrain. Elle a préféré avoir des locations et investir elle-même.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que la police cantonale a fait une demande afin de pouvoir intégrer certains de ses collaborateurs dans les futurs locaux. De plus, dans le cadre du projet « Régio » de la Police, beaucoup de choses sont en train de bouger concernant les synergies entre les polices communales et la police cantonale. Il est un peu tôt pour en dire plus, des projets sont à l'étude.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 6 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'047'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police et la mise en place d'un pôle sécuritaire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

## **7. Postulat de M. David SAUGY et la commission 101 au sujet des ambulances.**

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD a de la peine à comprendre l'absolue nécessité d'avoir un pôle sécuritaire. Gland et Vich ont été mentionnés dans le rapport sur l'hôtel de police et, renseignements pris, le canton attribue des points selon différents critères. Il est vrai que les locaux actuels de Nyon ne sont pas bien notés, car trop petits. Il a aussi entendu que la situation géographique de Nyon valait 15 points, par rapport à 18 pour Gland et 19 pour Vich. Il n'est pas persuadé qu'on aura un bon service d'ambulances qui gardera ses 15 points en restant à Nyon, alors qu'en cherchant ailleurs, il pourrait avoir plus de points et serait plus efficace. Il ne se fait guère d'illusion que ce postulat va partir en Municipalité pour étude. Le jour où l'on décide de construire pour les ambulances, il espère que ce sera un bâtiment rentable et que l'on ne va pas subventionner un service privé.

M. Sacha SOLDINI était commissaire pour le préavis N°25 / 2016 et c'est avec soulagement qu'il prenait acte de la décision du Conseil communal d'accepter, à la quasi-unanimité, l'amendement demandant à la Municipalité d'étudier l'intégration du service d'ambulances au sein même du pôle sécuritaire. Le postulat déposé ce soir par la commission prouve, à nouveau, à quel point le maintien d'un tel service sur le territoire communal représente un atout majeur et parfois vital. Il déplore que le législatif soit amené à passer par la voie d'un amendement et maintenant d'un postulat pour convaincre la Municipalité du bien-fondé de cette démarche. Il invite les Conseillers, bien évidemment, à renvoyer ce postulat directement en Municipalité, et espère, qu'enfin, cette dernière apportera rapidement la réponse concrète que beaucoup attendent. Il ne remet pas en question les points évoqués par M. Girard, mais il faut savoir que si l'on n'a plus de service d'ambulances à Nyon, il y aura un grand vide entre Versoix et le centre suivant qui se trouve à Gimel. Il y aura peut-être Gimel, Vich puis Versoix et il ne comprend pas comment le canton fait pour noter les services d'ambulances.

M. Jacques HANHART a compris que le service d'ambulances doit être en zone d'utilité publique. Or, actuellement, il ne l'est pas et il ne voit pas pourquoi un service privé devrait être absolument en zone d'utilité publique. D'autre part, Nyon est grand, la Vuarpillière est un endroit qui a encore des m<sup>2</sup> à disposition, il y a des locaux à louer à différents endroits, des bâtiments vont se construire vers Emil Frey où il y aura certainement également des locaux à louer. Il se demande, en outre, si la possibilité d'installer ce service d'ambulances à Signy ou à Grens, à proximité de l'autoroute ne serait pas un plus. Il faut être réaliste, il ne conteste pas que pour les gens de la ville il est important que ce service reste, mais qu'en est-il des habitants de Gingins ou St-Cergue. Il faut regarder où l'implanter afin qu'il soit à disposition de la région qui va de Versoix à Gimel, pas uniquement à Nyon.

M. Claude FARINE entend les demandes du postulat ainsi que celles de MM. Hanhart et Girard, mais il aimerait surtout que la Municipalité dise quelque chose. Cela fait deux fois que le Conseil fait une demande sans avoir de position municipale, ne serait-ce que sur ses intentions. Il a peur du classement vertical et souhaite connaître sa position.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il y a plusieurs éléments dans ce dossier, dont l'élément émotionnel, voire affectif d'un certain nombre de membres du Conseil relativement proches de l'entreprise en question. Il faut garder une certaine distance critique par rapport au projet. En l'occurrence, depuis le début de l'idée de l'hôtel de police, la question avait été posée aux personnes qui s'occupent de cette entreprise et qui ont estimé que les conditions qu'on pourrait leur offrir, par rapport au loyer notamment, n'étaient pas satisfaisantes et qu'elle préférerait rester dans les locaux dont elle dispose aujourd'hui. Cela reste un service, certes indispensable et essentiel, mais réglé par des lois économiques normales avec des assurances. Par conséquent, il n'y a aucune raison que la ville crée, pour cette prestation, des conditions qui soient subventionnantes par rapport à ce qui était prévu pour d'autres. Ils ont proposé, au tout début du projet, à cette entreprise de s'installer dans ce secteur. Cela n'a pas été accepté et ils ont continué à travailler sans elle. Aujourd'hui, ils entendent bien les demandes répétées d'un certain nombre de Conseillers, et ils vont les prendre en compte. Ils n'ont pas l'habitude de faire un classement vertical des interventions et ils vont s'en occuper. Il y a peut-être des solutions à chercher, comme ils le feraient avec n'importe quel acteur économique nyonnais qui recherche des solutions pour son activité, avec probablement une

attention plus soutenue, car c'est un service essentiel à la population. Ils le feront dans le respect de la bonne gestion des finances, un bâtiment ne sera pas construit pour cette entreprise avec une location inférieure aux coûts de réalisation, ni ne feront des conditions qui seraient discriminatoires par rapport à d'autres.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur les propos de M. le Syndic au sujet de la notion public-privé. Il rappelle que ce service est composé de deux structures bien distinctes. Un service d'utilité publique, financé par le canton, et un service privé. Or, les deux services aujourd'hui, sont sous le même chapeau, gérés par une société. Il est clair qu'entre les propositions faites en 2016 et celles d'aujourd'hui, en application avec le service public, partie financée par l'état, la donne a complètement changé. C'est la raison pour laquelle ils demandent de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'elle se remette autour de la table avec les partenaires. L'avenir n'est pas de parler de cette société-là uniquement, mais qu'il y ait une réflexion sur le service d'urgences, constitué de la police, des pompiers et des ambulances.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, 10 non et 4 abstentions.

## **8. Rapports de commission (minorité/majorité) - Préavis N° 112/2018 Politique communale des seniors**

Rapporteurs : M. Pierre PATELLI pour le rapport de majorité  
M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité

La discussion sur l'amendement du rapport de minorité est ouverte.

M. Sacha VUADENS a l'impression d'être face à une nouvelle façon de travailler avec cet amendement. Avant l'été, la commission était d'accord avec les conclusions et, au gré de ce qui est arrivé (hausse d'impôt, budget déficitaire), certains ont revu leur position. Tous les travaux de commissions sont faits de manière sérieuse. S'il faut attendre et voir ce qu'il se passe, puis changer d'avis, ça le chiffonne. Il ne trouve pas cela très honnête pour la commission qui a fait l'effort de siéger et travailler, ni très respectueux du projet pour les seniors. Il y a eu une enquête structurée, des mesures quantifiées et pour les mettre en place, il faut un 0.7 EPT et CHF 30'000.- dont il faut prendre acte en tant que report de charges. La manière de travailler au gré de ce qui peut arriver le chiffonne et il invite le Conseil à refuser l'amendement et voter le rapport de majorité.

M. Jacky COLOMB revient sur les propos qu'il vient d'entendre. Un changement de méthode et prendre acte simplement, c'est bien la première fois que cela se fait pour demander des crédits supplémentaires. La Municipalité a présenté un budget comportant des mesures d'économies, la COFIN l'a validé, et pourtant cette même Municipalité accepte de ré-augmenter certaines lignes. Dans le préavis N° 112, la Municipalité explique que le montant dévolu à Quartiers solidaires se termine en juin 2018 et sera transféré sur un autre compte, pour compenser l'engagement d'un 0.7 EPT en 2019. Il n'est pas d'accord. Ce crédit avait été octroyé pour Quartiers solidaires, pour une durée de 5 ans, et ça s'arrête là, ce montant doit être retiré du budget. C'est effectivement le cas, mais comme le SELOC prétend garder cette somme pour compenser un nouveau poste, ils font un transfert et demandent de prendre acte. Normalement, ils devraient venir avec un préavis pour demander un crédit pour un nouvel EPT que le Conseil accepterait, ou non, et ne pas simplement demander d'entériner une mesure prise d'une manière unilatérale par la Municipalité. En examinant le budget, page 68, figure une baisse à la ligne 710.3665.09, subventions prestations aînés, avec la disparition de cette subvention. Toutefois, à la page 67, il y a une augmentation de CHF 84'000.- de la ligne « Traitements ». On voit donc très bien qu'il s'agit d'un jeu de transfert d'une ligne à l'autre qui ne fait pas partie de la décision qui avait été prise précédemment, soit d'accorder ce crédit pour la démarche Quartiers solidaires. Il estime que le Conseil est mis devant un fait accompli. Ces montants sont déjà portés au budget 2019, le vote de ce soir ne comptera pas. Ce préavis demande de « prendre acte ». C'est une manœuvre de contournement de

demande de crédit habituelle. En effet, au lieu de demander au Conseil d'accorder un crédit pour un EPT, comme normalement, et un autre pour frais d'animation, on demande de cautionner une pratique non conforme à l'usage. Pour résumer, si ce préavis venait à être refusé, ce qu'il ne souhaite pas car il est d'accord avec la politique envers les seniors préconisée par la Municipalité, il veut simplement que les choses soient faites dans les règles, c'est-à-dire que le Conseil puisse se prononcer sur ces deux crédits, soit les EPT et les frais d'animation.

Mme Chloé BESSE, à la lecture du rapport de minorité, a un doute sur la bonne compréhension de l'enjeu que soulève ce préavis N° 112 et de ce qu'il propose réellement. L'idée d'une approche stratégique d'une politique senior se justifie par l'évolution démographique dont il faut prévoir les conséquences. Le rapport de minorité parle de la politique senior comme un « bel et noble idéal destiné à l'aide aux plus faibles ». Elle est personnellement ennuyée de rappeler que les compétences métier des personnes engagées par le SELOC assumant les postes de travailleurs sociaux, ne se résument pas à un idéal d'aide aux plus faibles. Elle rappelle par ailleurs que les seniors ne sont pas des êtres fébriles nécessitant assistance. Plus loin, on reproche un comportement d'écureuil pour la mise en place de cette importante action. Action qui coûte tout de même CHF 30'000.- à la commune ! Elle reprend les incidences financières. Les projets Quartiers solidaires ayant pris fin et s'étant autonomisés, elle s'interroge sur la suite du poste de travailleur social. Le préavis développe, sur 15 pages, une vision particulièrement claire et précise pour un futur poste dont le cahier des charges ne peut être mieux décrit. Étant elle-même issue de ce terrain professionnel, elle ne peut que saluer un pareil travail de fond et la pertinence des défis soulignés. Le SELOC, de par son étude étayée sur sa future stratégie, nous démontre de manière concrète quelles vont être ses actions et justifie pleinement lesdits CHF 30'000.-. Si le préavis est refusé, nous ne parlerons pas d'incidences financières mais d'incidences humaines, sanitaires, sociales, socioculturelles, intergénérationnelles et socio-économiques. Elle demande de laisser les écureuils gérer les incidences financières de la future restriction des noisettes avec le grand froid qui arrive, et de prendre soin des seniors de notre ville.

M. Claude FARINE ne veut pas se lancer dans les méandres des transferts financiers, mais souhaite s'adresser au rapporteur de minorité. Ce dernier a étudié à fond le préavis N° 112 sur la politique municipale des seniors, il dit toute une série de choses positives sur le projet municipal et pourtant il arrive à une conclusion négative et ne veut pas octroyer un sou pour cette démarche exemplaire. Il lui demande si le Conseil communal votera un jour ces malheureux 0.7% avant qu'il ne meure. Ce n'est qu'en partie une boutade car il lui demande s'il réalise dans quelle situation on pourrait se trouver et qui friserait le ridicule. En résumé, il y a un fait incontestable, la population vieillit, la proportion des seniors va augmenter irrémédiablement et Nyon n'est malheureusement pas un îlot de jeunesse. Les autorités responsables doivent donc se faire une obligation de s'occuper de tous les seniors. Deuxièmement, la Municipalité a vraiment travaillé sur ce thème et propose un excellent programme pour prendre à bras le corps la situation. En plus, en ces temps d'économies, il existe déjà un petit bout de poste dans le budget, un 0.7 EPT qui était consacré jusqu'ici à l'animation des quartiers, c'est donc un transfert qui ne coûtera rien ou très peu de choses. Or, il semble renâcler et il l'invite à rallier la majorité raisonnable, faire le pas, même s'il se considère à juste titre, comme lui, dans la catégorie des seniors autonomes, et juge que rien ne presse. Il pense qu'il n'aurait aucune peine à justifier, ensuite, auprès de ses amis, voisins et interlocuteurs cette décision qui permettra de lancer cette démarche envers les seniors, démarche digne de ce nom. Il espère l'avoir convaincu.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souligne que les deux rapports relèvent unanimement le fait que cette politique des aînés est un bienfait et qu'elle doit être mise en place. Simplement le rapport de minorité, qui propose deux amendements et supprime deux points du préavis, viendrait à dire qu'il souhaite que le SELOC mette en place une politique des aînés qu'ils soutiennent, mais avec 0.7 EPT de moins. Ces derniers, qui étaient précédemment donnés à Pro Senectute pour mener à bien cette politique, seraient supprimés. Après le deuxième Quartiers solidaires, ils auraient pu en lancer un troisième, mais ils ont trouvé préférable de garder cet EPT pour mener à bien la politique des aînés.

M. Victor ALLAMAND, après des réquisitoires aussi compétents, à commencer par M. Vuadens, qui a parlé d'une nouvelle façon de faire la politique, s'insurge contre cette façon

de nommer la chose. Il est sûr que ses collègues du centre-droit n'auraient jamais voulu soutenir le rapport de majorité, l'accouchement a été tellement pénible qu'une partie de la commission s'en est dissociée progressivement. Ils ont eu, grâce à la difficulté de rédaction du rapport majoritaire, le temps de réfléchir. Entre-temps, ils ont entendu une toute autre assemblée qui a expliqué sur tous les tons, au sujet de la hausse d'impôts ou du budget, qu'il fallait essayer, par toutes les méthodes, de prendre des mesures pour économiser. Face à tous ces comportements qui virevoltent, il y a, certes, une certaine cohérence à gauche et s'agissant de son excellente collègue spécialiste, professionnelle de l'aide sociale, il n'a rien à dire contre ses propos, néanmoins, il serait dans la position du ministre Claude Allègre qui était en charge de l'éducation nationale en France et qui disait qu'il fallait « dégraisser le mammoth ». On n'en est pas là, mais il faut éviter d'engraisser le mammoth, raison pour laquelle il faut attendre de connaître le projet qui va être proposé pour les seniors. Peut-être que 0.7% seront suffisants, peut-être que cela ne sera pas assez. Pour l'instant, il faut mettre ces EPT pour un projet qui est encore à venir. Le projet n'a pas été présenté à la commission. L'évolution, incontestable, des aînés a été expliquée, mais la question est de savoir que faire, comment et avec quels moyens.

M. Pierre PATELLI reconnaît que la situation économique est difficile, mais certaines personnes ont travaillé toute leur vie, se sont parfois impliquées dans la vie de la commune et on leur doit ceci. Le strict minimum est proposé dans ce préavis. Une politique nationale est mise en place, il y a une évolution de la population, des structures familiales, des personnes sont dans le besoin, d'autres un peu moins. Il pense que ce n'est pas un sujet sur lequel on peut se permettre d'économiser de l'argent. Certaines fois, il faut prendre des décisions et il demande d'aller dans ce sens.

M. Sacha VUADENS rappelle que le mammoth a aussi disparu, par contre, le préavis qui date de six mois contient tout le projet, toutes les mesures qui vont être mises en place pour les seniors. Pour les mettre en place, il faut du monde. On est à la fin d'un programme, la population attend des mesures, des promesses ont été faites dans plusieurs partis politiques, on ne peut pas dire que tout reste à faire, au contraire, tout est prêt, il faut juste quelqu'un pour les mettre en place.

M. Jacky COLOMB a bien écouté, mais il n'est pas sûr que tout le monde ait bien écouté ce qu'il a dit. Il ne s'est pas prononcé contre ce programme, il trouve que c'est une très bonne chose, mais s'est prononcé et réprovoque la méthode. Bien que la fin puisse justifier les moyens, il n'est pas d'accord avec cette manière de faire. On aurait dû arrêter ces crédits liés aux Quartiers solidaires et venir demander un autre crédit. Le Conseil n'est pas une chambre d'enregistrement qui prend simplement acte, il a la faculté, le droit et la possibilité de voter un crédit. Il aurait souhaité que Mme la Municipale procède de cette manière.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que ce n'est pas elle qui a pris la décision de présenter ce préavis de cette manière, mais la Municipalité. Elle fait remarquer que personne n'a soulevé ce point lors de la commission cela aurait alors pu être discuté et argumenté. Le résultat est le même, le préavis est là, le projet est expliqué, projet important pour la ville, relevé par les deux rapports. Les pistes pour le mettre en place sont là, mais cela ne sera pas possible sans que le Conseil n'accorde, non pas 0.7 EPT supplémentaires, mais maintienne ceux qu'ils avaient avant avec Pro Senectute dans les Quartiers solidaires.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve dommageable dans cette affaire de poser une demande d'EPT de manière détournée. Il ne remet pas en cause le fond, mais la forme. Il regrette sincèrement de ne pas avoir un préavis qui est clair vis-à-vis de cette démarche. Une fois de plus, il s'opposera à l'augmentation d'EPT sans avoir un préavis qui l'explique. D'autre part, on ne sait pas du tout combien coûte réellement cet EPT puisque dans le montant demandé on ne sait pas si les charges sociales sont comprises. On est exactement dans la situation où l'on enlève d'un côté pour remettre de l'autre, il regrette cette manière de faire.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT regrette que le débat sur la forme cache le débat sur le fond et trouve cela dommageable. Pour les personnes d'accord sur le fond, la forme devrait être secondaire. Dans le cas précis, c'est la même chose. Il rappelle que le préavis a été déposé avant l'élaboration du budget, et il y a un transfert, mais pas de poste supplémentaire créé. Ils ne pouvaient pas demander au Conseil de se prononcer sur un point du budget prochain



avant qu'il ne soit déposé. On peut discuter des heures pour savoir s'il s'agit de la bonne manière de faire. En cours d'année, on ne peut pas anticiper le vote du budget de l'année suivante. On ne peut pas, au mois d'avril ou mars, demander d'accepter un poste sur le budget de l'année d'après, car il faut laisser la possibilité au Conseil de se prononcer sur le budget. A un moment, il faut décider si l'on est d'accord ou pas avec la politique des aînés telle que décrite. Le Conseil peut toujours adresser un blâme à la Municipalité en disant que ce n'est pas de cette manière qu'ils auraient voulu avoir les choses, mais à la fin, c'est du pareil au même. Il faut savoir si l'on est d'accord de dépenser CHF 30'000.- par année et si ce 0.7 EPT, qui existe aujourd'hui, puisse être affecté à cette politique des seniors ou pas. Le rapport de minorité demande de prendre acte mais refuse la dépense. Accepter la politique des aînés sans en donner les moyens revient à la refuser. Il demande, de grâce, d'arrêter un grand débat de forme alors qu'il s'agit de se déterminer sur le fond.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 46 non, 35 oui et 4 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 4 non et 1 abstention :

1. de prendre acte de la mise en place de la politique communale des seniors ;
2. de prendre acte de la création d'un poste de travailleur social de 0.7 EPT, compensé par un transfert de charge ;
3. de prendre acte de l'inscription de CHF 30'000.- supplémentaires au compte N° 705.3131.01- Frais d'animation, dès l'exercice 2019.

**9. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 115/2018*  
*Réponse au postulat « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon » du 22 novembre 2017 de Monsieur le Conseiller communal Yves Leuzinger.***

Rapporteur : M. Yves LEUZINGER

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE trouve dérangeant que le postulant soit en même temps le rapporteur. Dans la mesure du possible, on devrait distinguer celui qui propose des idées et celui qui rapporte. Quand on écrit un texte, on l'écrit en sa faveur. Il prie le Bureau de faire attention à l'avenir. Mme la Présidente lui répond que la question a été soulevée au Bureau, mais rien dans le règlement du Conseil ne l'interdit.

M. Yves LEUZINGER laissera le travail d'écriture à d'autres à l'avenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 115/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon ».

**10. Rapport de commission – Préavis N° 139/2018  
Budget 2019 - Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan des investissements 2019-2023.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

En préambule, M. le Rapporteur tient à remercier ses collègues de la COFIN pour leur engagement. Il a fallu sept séances pour étudier le budget, soit une vingtaine d'heures, plus les heures passées à la maison pour la préparation des séances. Il apporte également une précision concernant le budget de la culture. Dans le rapport, il a oublié de préciser des modifications de montants figurant sur les trois lignes budgétaires ci-dessous, suite à des erreurs lors du report des chiffres dans le budget :

- 154.3170.00 Château, frais de réception ; budget CHF 13'000.- , réel : CHF 18'000.-, différence : CHF- 5'000.-
- 155.3154.03 Musée du Léman, promotion ; budget CHF 47'000.-, réel : CHF 53'000.-, différence : CHF – 6000.-
- 156.3154.03 Musée Romain, promotion ; budget CHF: 39'000, réel : CHF 44'000.-, différence : CHF – 5'000.-

Ce qui, au total, représente un montant de CHF 16'000.- qui s'ajoutera à l'excédent de charges. Ils ne feront pas d'amendement pour ce changement, l'annonce étant faite et protocolée au PV de la séance du Conseil de ce soir.

Mme la Présidente explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI seront également discutés et votés et une discussion sur le plan d'investissements aura lieu. La votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. Sacha VUADENS pense que, dans ce budget qui n'est pas idéal, la balance entre les revenus supplémentaires et la réduction de charges, les économies demandées, sont pragmatiques et donc acceptables, même si l'on peut déplorer des économies telles que sur la moitié du budget de formation des employés de la ville ou encore la baisse de 5% pour les subventions à la culture, au social ou au sport. Toutefois, il intervient sur la page 4 du rapport de la COFIN et les quatre mesures d'économies supplémentaires suggérées, notamment la dernière. Il fait remarquer que ces idées ont plus de 30 ans, depuis M. Thatcher et R. Reagan, il s'agit de la nouvelle gestion publique, lorsque l'on appliquait des principes économiques rationnels et comptables. La chose publique mérite un peu plus que d'être regardée d'un point de vue comptable. On n'a pas vu une seule recommandation sur les prestations en elles-mêmes. Au lieu de regarder le coût et penser que l'administration travaille en faisant de la redondance, il faut se demander si nos deniers sont bien utilisés et se demander si les politiques que l'on veut mettre en place ont vraiment un effet. Il se demande si l'on ne pourrait pas faire ce genre d'évaluation plutôt que d'avoir ce raisonnement comptable. On a, par exemple, un préavis pour des caméras de surveillance, alors qu'il a été prouvé que cela ne marchait pas et n'améliorait pas la sécurité. Il souhaite moins de dogme et demande de regarder ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il pense qu'il faut arrêter d'en douter et avoir des vraies mesures, pas seulement dire toujours la même chose, depuis 30 ans, sur les économies qui se sont révélées complètement fausses.

M. Olivier TRIPET estime qu'il n'y a que des mauvais choix : s'il refuse le budget, il rejette également les efforts consentis par la Municipalité, même s'ils sont jugés encore insuffisants, ils représentent néanmoins un premier pas dans la bonne direction. S'il accepte le budget, il accepte une proposition municipale qui comporte également une augmentation d'impôts. S'il s'abstient, il laisse à d'autres le soin de se prononcer sur un objet des plus importants pour notre ville. Confronté à ce dilemme, le groupe Vert'libéral entend malgré tout assumer son rôle au sein du législatif communal et choisit d'accepter le budget tout en soutenant le lancement d'un référendum qui vise à permettre au peuple souverain de se prononcer sur l'augmentation d'impôt. Ils estiment, en effet, que c'est aux citoyens et citoyennes qui seraient amenés à

assumer les quelques CHF 5 millions d'augmentation fiscale, de s'exprimer sur ce sujet et de décider. D'ici là, ils comptent sur la clairvoyance de la Municipalité pour faire preuve de retenue afin de respecter, le cas échéant, la volonté du souverain. En cas de refus du souverain de cette charge fiscale additionnelle, ils attendent de la Municipalité qu'elle assume alors aussi la responsabilité qui est la sienne, de revenir devant le Conseil communal avec un budget révisé tenant compte de cette volonté et prévoyant des mesures d'économies supplémentaires.

M. Bernard UELTSCHI, étant employé de la ville de Nyon, va se récuser sur l'ensemble des discussions et votes sur le budget.

M. Pierre GIRARD répond à M. Tripet et lui signale que si la hausse d'impôts est refusée, la Municipalité ne va pas revenir avec un nouveau budget. Elle ne doit revenir avec un nouveau budget que si celui-ci est refusé. Par contre, il manquera un certain montant dans les caisses et reviendra avec un budget 2020 qui devrait inclure des économies supplémentaires. Il faudra, par exemple, fermer les musées 1 ou 2 jours, fermer la piscine le lundi, augmenter le prix du gaz, retarder les engagements, pousser les gens à prendre la retraite, diminuer les subventions. Il le remercie d'accepter le budget, mais il ne pense pas que la Municipalité viendra avec un nouveau budget en cas de refus de l'augmentation d'impôts.

M. Olivier TRIPET pense que sa position va dans le sens du rapport de la COFIN et cite la phrase du rapport « Sans avoir la solution toute faite, la COFIN en attend plus de la part de la Municipalité ». C'est ceci que le groupe Vert'libéral voulait exprimer.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

<b>Chapitre 1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>pages 12 à 28</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 22'471'818.-</b>	<b>Revenus CHF 4'367'510.-</b>

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY a une proposition un peu particulière à faire. Tout d'abord, elle souhaite souligner que celle-ci ne va pas augmenter le budget. Comme expliqué par le PIN, ils ont accepté l'augmentation d'impôts, mais ils vont être très vigilants et sa proposition ne coûte rien. Deuxièmement, sa proposition n'enlève aucun franc à la culture. Le sujet est l'Elastique Citrique qui a fait l'objet de plusieurs interventions ces derniers temps, notamment via un postulat de M. Wahlen. Elle propose une aide à cette association, acteur culturel depuis 25 ans, qui a fait sa place à Nyon et dans la région, et qui a besoin d'un coup de pouce. Elle propose deux amendements qui sont liés. Elle demande :

1. de passer la ligne du compte 153.3119.00 Achats d'œuvre d'art de CHF 30'000.- à CHF 0.-
2. de passer la ligne 153.3653.05 de CHF 81'000.- à CHF 111'000.-.

Les CHF 30'000.- supplémentaires seront exclusivement en faveur de l'Elastique Citrique comme coup de pouce exceptionnel. Si le premier amendement n'est pas accepté, le deuxième n'a pas lieu d'être.

La discussion sur les amendements est ouverte.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE explique le raisonnement au sein de la Municipalité et du service de la culture. Des sacrifices ont été demandés à tous les secteurs et dans le secteur des arts plastiques, de gros postes ont déjà été enlevés. Pour mémoire, le prix d'art intégré est totalement éliminé, les pianos en libre-service sont éliminés, il y a une diminution dans la journée du patrimoine, l'espace d'une sculpture est éliminé. Elle plaide plutôt pour un équilibre des sacrifices, tous les acteurs culturels ou associatifs ont mis un peu de leur pour construire ce budget compliqué. Les arts plastiques ont beaucoup donné et si on enlève encore ces achats, il ne reste plus rien. Il est à noter que ces achats d'œuvres d'art servent à documenter des prix artistiques ou sont encore des larges coups de pouce pour de l'art intégré.

M. Alexandre DEMETRIADES trouve particulier d'aller prendre de l'argent à un endroit pour le mettre à un autre, dans le cadre du débat budgétaire, le soir de la séance du Conseil. Cela empêche une discussion approfondie sur la question, même s'il salue l'idée d'aider cette association importante. De plus, il lui semble que l'achat d'œuvres d'art concerne l'achat à des artistes de la région ou même de Nyon. Cela serait donc prendre à un domaine culturel nyonnais pour le donner à un autre. Il pense que cela est dommageable et appelle à refuser cette proposition.

M. Yvan RYTZ pense que le compte à créditer selon la proposition de Mme Uldry devrait être le compte 153.3653.00 « Subventions activités locales » qui regroupe toutes les associations qui bénéficient d'un soutien de la ville de Nyon et pas celui des subventions ponctuelles qui est notamment à disposition de la commission des affaires culturelles pour soutenir de projets spécifiques.

M. Jacky COLOMB pense qu'effectivement il faut prendre à un endroit pour donner à un autre. La même chose a été faite plus tôt en prenant de l'argent à Quartiers solidaires pour le donner à la politique des seniors. Cela ne lui pose pas de problèmes. Quand il entend parler de sacrifices, c'est définitivement l'Elastique Citrique que l'on veut sacrifier sur l'autel.

Mme Doris ULDRY répond à M. Démétriades et reconnaît que ces CHF 30'000.- pour l'achat d'œuvres d'art sont pour des artistes de la région. Toutefois, cela fait de nombreuses années que cela se fait et on le fera à partir de 2020. Il ne s'agit que d'une année et l'Elastique Citrique en a besoin maintenant pour sa mutation d'une génération à l'autre. Il a besoin d'un soutien particulier. C'est dans cet esprit qu'elle souhaite les soutenir de façon unique et exceptionnelle. Si le postulat de M. Wahlen va en Municipalité, il faudra également le traiter et augmenter les subventions.

M. Pierre WAHLEN pense qu'au petit jeu des économies, chacun pourrait aller de ses propositions. Il propose d'enlever 10 poubelles du préavis sur la propreté urbaine. Une poubelle vaut CHF 2'600.-, au lieu d'en acheter 150, on en achète 140 et avec la différence, il préfère acheter un tableau. Il trouve qu'en déshabillant Paul pour habiller Jacques, on ne va pas s'en sortir. On ne peut pas raisonner de cette manière.

M. Sacha SOLDINI trouve la proposition de Mme Uldry très pertinente et invite le Conseil à soutenir sa proposition. L'Elastique Citrique est très actif avec des locaux et une association à faire tourner. Si, à court terme, on peut donner à une association plutôt qu'à l'achat d'œuvres d'art, il soutient cette proposition.

M. Philippe GLASSON est très énervé car on s'attaque toujours à la culture. Tout le monde aime bien tirer sur l'ambulance, la culture, avec une grande décontraction et on arrive à des comptes d'apothicaires qui sont vraiment minables. Ce qui est important c'est de faire des économies là où on peut vraiment en faire, dans des trucs complètement idiots qui ont été votés, tels que des centaines de milliers de francs pour enlever les rails du Nyon-St-Cergue qui ne gênent personne, mettre la place du Château beau plat ou dans d'autres secteurs, avec des montants beaucoup plus significatifs. On fait, par exemple, un plan d'études des rives du lac, mais on n'a pas le premier franc pour le réaliser. Il y a des choses à faire dans certains secteurs. En comparaison, on discute de quelques milliers de francs pour la culture et il trouve qu'il y a une disproportion flagrante entre où on devrait vraiment être actifs pour baisser des coûts idiots et ne pas toucher à la culture qui est beaucoup plus précaire sur beaucoup d'aspects que les rails du Nyon-St-Cergue.

M. Claude FARINE apporte une précision sur les achats d'œuvres. Soutenir une association paraît plus concret qu'acheter des œuvres. Pour toutes les villes dignes de ce nom, qui achètent des œuvres, cela signifie, d'une part, que la ville constitue une collection des artistes de la ville, ou de la région, qui travaillent sur une certaine durée et pour lesquels elle estime qu'elle doit avoir un fonds. Le second aspect est extrêmement concret, c'est aider des artistes à vivre au jour le jour. Quand on achète même CHF 5'000.- une œuvre, c'est autant dans la besace et il est difficile de supprimer ces achats pour donner à l'Elastique Citrique. Il trouve que c'est une mauvaise solution, les achats d'œuvres ont leur raison d'être car c'est une

manière de soutenir les artistes du domaine des arts plastiques. Il ne peut pas entrer dans cette optique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne que tout le monde aime l'Elastique Citrique ou Musique sacrée musique et la Fête de la musique, raison pour laquelle la Municipalité a présenté il n'y a pas longtemps, un préavis pour les soutenir mais le Conseil a dit non. Maintenant, enlevant des aspects affectifs et émotionnels, ils présentent un budget qui n'est idéal pour personne, mais acceptable pour une large majorité. Il pense que ce budget a été construit dans la difficulté et la souffrance car il y a des sacrifices importants qui sont demandés, à la fois à l'administration et à de nombreux acteurs de la vie culturelle, sportive et sociale. Ce budget a été fait avec des économies aussi sérieuses que possibles dans le contexte que l'on connaît. Il faut éviter d'entrer dans le jeu d'amendements ou de propositions qui, toutes les unes après les autres, sont justes. Quand on fait un budget on n'a pas envie de couper à un endroit et pourtant tout le monde a le mot « économie » à la bouche. Il demande de ne pas entrer dans le jeu des amendements, même si c'est pour les meilleures raisons du monde, et d'accepter ce budget idéal pour personne mais acceptable pour tout le monde.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que M. Rytz avait raison, l'Elastique Citrique entre dans le compte des « subventions aux activités locales » et non aux « subventions ponctuelles », qui sont des soutiens à des projets précis. Elle souligne encore que c'est le seul montant dévolu aux arts plastiques. La symétrie des sacrifices concerne tout le monde et il faut laisser quelque chose pour cet art majeur à Nyon. On aime tous les artistes, les associations et les fondations actives dans la ville et on cherche à les soutenir.

La parole sur les amendements n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement 1 est refusé par 58 non, 17 oui et 7 abstentions.  
L'amendement 2 n'a donc pas de raison d'être.

La discussion sur le chapitre 1 continue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 2</b>	<b>Finances</b>	<b>pages 28 à 33</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 39'533'803.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 123'533'035.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>pages 33 à 44</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 14'488'986.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 4'989'123.-</b>

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 4</b>	<b>Travaux et environnement</b>	<b>pages 44 à 54</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 24'427'549.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 14'111'992.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>pages 54 à 60</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 1'486'982.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 1'048'956.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 6 Police** **pages 60 à 65**  
**Charges CHF 17'986'331.-** **Revenus CHF 4'438'120.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 7 Affaires Sociales** **pages 65 à 78**  
**Charges CHF 53'366'558.-** **Revenus CHF 9'613'763.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 8 Services Industriels** **pages 78 à 85**  
**Charges CHF 40'680'203.-** **Revenus CHF 43'681'028.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Crédit d'extensions des Services Industriels** **pages 86 à 90**  
**pour un montant de CHF 4'560'000.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Plan d'investissement 2019-2023** **pages 102 à 109**

La discussion est ouverte.

M. Yvan RYTZ voit dans ce plan d'investissements non pas un petit frein, mais un coup de frein massif au frein à main. On n'est pas dans une cure d'amincissement, mais dans un jeûne total. A ce rythme, le bilan de législature risque d'être plutôt famélique. C'est un choix de la Municipalité, compréhensible au vu des difficultés, mais il voulait souligner qu'elle aura un total de CHF 8 à 10 millions de francs pour tout investissement nouveau, une fois les investissements des SI enlevés, ce qui est très peu. Il invite la Municipalité, certes à faire des économies et être parcimonieuse, mais également à ne pas prêter le futur de nos habitants.

M. Claude FARINE demande ce que signifie SE2050 compteur d'électricité, un investissement de CHF 150'000.- pour l'année prochaine.

M. le Municipal Vincent HACKER lui répond qu'il s'agit d'une nouvelle mesure qui découle de la stratégie énergétique 2050 et qui est en lien avec le changement des compteurs d'électricité pour le principe du Smartmetring, comptage à distance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil prend acte du plan d'investissement à une large majorité, 9 non et 10 abstentions.

La discussion générale finale est ouverte.

M. David SAUGY fait remarquer qu'aujourd'hui il faut se prononcer sur le budget 2019, un budget d'austérité. Ils se réveillent comme le lendemain d'une longue soirée, découvrent tout étonnés qu'il y a la péréquation communale, qu'il y a la facture sociale, et sont surpris par la RIEIII. Il se demande à quel moment les avertissements de la commission des finances ont été écoutés, depuis combien de temps ce Conseil demande à la Municipalité, responsable de la gestion de notre commune, d'anticiper, de prévoir cette situation, de prendre des mesures

d'économies, car comme le dit l'adage, gouverner c'est prévoir. Le réveil étant douloureux, cette année, la Municipalité a pris des mesures d'économie pour faire sa part et pour que la recherche de solutions ne soit pas que dans l'imposition. Des mesures qui font mal, mais pas à eux : 5% de réduction linéaire sur les subventions aux associations, report d'investissements, suppression de cadeaux aux aînés, réduction dans l'entretien et surtout, il ne faut pas l'oublier, la réduction des frais de représentation de notre exécutif qu'il ne commentera pas plus. Des mesures plus structurelles et moins politiques, qui serviraient plus à assainir la situation qu'à faire pression sur le Conseil, en utilisant les acteurs sportifs et culturels, auraient été de bon aloi, peut-être que des prévisions budgétaires à 3 ou 5 ans auraient été appréciables. Peut-être que de vraies économies, qui auraient pour but de pérenniser la situation financière de la Ville, auraient été une bonne idée.

Le budget, à l'instar de l'arrêté d'imposition, est un outil politique, ce n'est pas pour rien que nous votons l'arrêté d'imposition en premier. C'est le geste politique qui fixe l'enveloppe globale du budget, puis, suite à cela, la Municipalité a charge de présenter le budget qui s'inscrit dans cette enveloppe, en faisant les choix qui s'imposent pour maintenir une situation financière saine. C'est à ce stade que le Conseil valide ou non ces choix. La tendance veut qu'actuellement il y ait tentative d'inverser le processus et ainsi de faire pression sur l'imposition pour garantir la saine gestion. Ce n'est pas ce que veut la législation, car ce ne serait qu'une hémorragie, quelle que soit la couleur politique de l'exécutif. Or, le budget ne devrait pas être déficitaire. Qui peut se permettre de dépenser plus qu'il ne gagne, quel exemple les autorités, dont nous faisons partie, donnent aux citoyens. Prochainement une proposition de décision dans ce sens sera présentée pour analyse.

Aujourd'hui, il faut se prononcer sur le budget 2019, et il pense que personne n'est satisfait de ce qui est présenté. Certains ne sont pas satisfaits des coupes budgétaires, certains ne sont pas satisfaits des mesures d'économies, d'autres ne sont pas satisfaits du manque de rigueur, d'autres encore pas satisfaits de la gestion communale, puis d'autres du manque de priorisation, et peut-être d'autres du manque de vision. Peut-être même que quelques-uns ne sont pas satisfaits des rentrées fiscales. Une fois n'est pas coutume, il demande à chacun et chacune de ne pas trouver une excuse pour accepter ce budget, mais montrer qu'ils ne sont pas satisfaits en le refusant.

M. Sacha SOLDINI souligne que dans les conclusions de son rapport, la Commission des finances estime que ce budget n'est "pas refusable" car il contient des mesures d'économies, elle l'accepte donc sans grand enthousiasme. Il ose espérer que si ce budget est refusé ce soir, le travail de recherches d'économies effectué, tant par la Municipalité que par l'expert mandaté, ne va pas être abandonné, mais plutôt que ces mesures seront prises en compte, et bien entendu, intégrées, et surtout renforcées lors de l'élaboration d'une nouvelle mouture, car s'il y a bien un avis qu'il partage avec la COFIN, c'est le fait qu'il en attend plus de la Municipalité. Enfin, ce budget inclut les recettes fiscales supplémentaires votées par le Conseil le mois passé. Comme certains considèrent qu'un référendum est une machine à dire non, les citoyennes et citoyens devraient certainement refuser que l'on passe par leur porte-monnaie pour y prélever CHF 6 millions pour atténuer ce déficit, il est alors sage d'imaginer qu'au final, celui-ci se montera aux alentours de CHF 14,6 millions, alors que la COFIN accepte ce soir du bout des lèvres, un budget déficitaire de CHF 8.6 millions. La grande majorité du groupe UDC invite donc le Conseil communal à refuser le budget 2019 tel que proposé par la Municipalité. Ceci va dans le sens de la remarque de M. Girard plus tôt qui faisait remarquer que si l'augmentation des impôts est refusée, la Municipalité ne reviendra pas avec un nouveau budget.

Mme Chloé BESSE ne sait pas si c'est parce que la situation est grave, irresponsable, triste ou cocasse, mais ce soir elle a de la peine à rester cloisonnée dans ses interrogations. Lorsqu'elle s'interroge, un seul mot lui vient : incohérence. Le vote du budget de ce soir est indéniablement lié à l'ambiance référendaire qui nous habite. Pour faire court ça donne : j'accepte mais pour mieux sabrer. Il n'y a pas de discours, d'idée, de point de vue, d'injonctions politiques sans perspective. Elle a réfléchi et en a trouvé trois : une perspective socio-économique d'abord. Quelle est notre réflexion sur le changement ? Sur la différence et l'évolution ? Elle se demande si nos institutions ne sont pas garantes des arrangements sociaux entre Etat-citoyens-finances. Juste une même rengaine qui cherche un véritable coupable, inlassablement. Une incohérence totale face à la réalité sociale de notre ville, des

infrastructures promises et votées, des besoins et des attentes. Une perspective institutionnelle ensuite : comment privilégier certains intérêts aux détriments des autres ? Certains répondront que ce ne sont que des promesses électorales. Mais le plus grand des engagements qu'ils ont, est celui d'offrir aux citoyens une politique responsable, dans le but de garantir des prestations de qualité. Incohérence complète envers les élus municipaux dont elle a peine à suivre et comprendre la lente rupture aujourd'hui claire. Et pour finir, la perspective politique : nous arrivons au degré zéro de cette politique. J'agis en fonction de..., je réfléchis en vue de..., je vote parce que... Le haut débat démocratique que nous avons eu lors du dernier Conseil démontre la teneur de son interrogation : où se trouve le véritable débat délibératif ? Ce soir, le Conseil communal acceptera, ou non, le budget, un budget comprenant une augmentation d'impôt. La commission des finances, composée entre autres de 4 PLR, 2 UDC et 1 Vert'Libéral, soutient à l'unanimité la copie. Sept Conseillers qui par ailleurs refusent le nouveau point d'imposition, nous ne sommes plus à une incohérence près. Alors, elle demande de s'interroger juste sur les perspectives de notre commune. De développer nos arguments et agir avec cohérence !

M. Philippe GLASSON entend bien tout ceci, mais l'incohérence c'est de creuser des trous, de se foutre comme de l'an 40 des générations qui viennent. C'est là où il y a un vrai problème. On va voter un budget avec une augmentation fiscale, un problème, mais en plus, à la fin du compte, un déficit de CHF 8 millions. Cela signifie qu'on est vraiment dans une histoire qui n'est ni logique, ni cohérente. Il va refuser le budget car il faut repenser la manière dont on fonctionne, ne pas aller juste dans des comptes d'apothicaires, mais un changement de paradigme est à mettre en route car on est dans un monde différent et on n'a pas le droit de pénaliser les générations qui viennent et c'est ce qu'ils sont en train de faire. Alors incohérence, il veut bien, mais lui désire être cohérent avec les générations futures.

M. Yvan RYTZ est embêté car M. Glasson a pris exactement les arguments qu'il souhaitait prendre mais pour des conclusions opposées. Il pense que si on est cohérent et que ce sont les générations futures que l'on veut privilégier, accepter ce budget, c'est la moindre des choses. En même temps, ce que propose la droite, est un budget avec CHF 15 millions de déficit, ce qui commence à être compliqué, car ils s'opposent à l'augmentation de la fiscalité qui était un projet global proposé par la Municipalité. La magie de Noël fait peut-être penser à certains que l'on va trouver aisément où couper des millions, mais il doute que l'on trouve des solutions miracles en quelques mois. Ils ont pu voir de manière assez poussée en commission des finances que le budget est bien tenu. Il est clair qu'il y a des marges d'économies, des processus à revoir, mais si on le refuse aujourd'hui avec l'augmentation du point d'impôt, ce n'est pas en quelques mois que l'on va arriver à mettre ces processus en route. Même si cela fait plusieurs années que la COFIN le dit, il a envie de dire qu'heureusement que les écologistes, les Verts en particulier, n'ont pas cette attitude avec le climat, car cela fait 30 ou 40 ans qu'ils disent que tout va s'écrouler. Ce n'est pas pour cette raison qu'ils vont refuser l'accord de Paris ou toutes les mesures actuelles en faveur de l'environnement sous prétexte que cela fait longtemps qu'ils préviennent des conséquences. Il faut être cohérents, il s'agit de soutenir un budget qui va faire mal, avec un cumul de facteurs (externes, internes). Mais dire que la Municipalité n'a rien prévu, il rappelle que s'agissant des complexes scolaires, elle avait prévu une augmentation de 5 points d'impôts. Cette proposition de financement a été refusée. Il faut aussi voir la planification financière qui a été faite en Municipalité avec le plafond d'endettement. L'année 2019 sera particulière et il faut accepter que des mesures soient prises à la fois dans des économies et d'augmentation de la fiscalité. Pour les mesures évoquées par M. Glasson de protection des générations futures, le groupe des Verts va accepter le budget, certes sans enthousiasme mais avec un sens des responsabilités.

M. Sacha VUADENS désire souligner le courage du débat de ce soir et l'absence de proposition. Il ne comprend pas car les personnes contre, n'ont pas fait une seule proposition, pas un amendement. Il y a juste une partie de l'hémicycle qui donne des leçons à l'autre en demandant de faire des économies, mais sans préciser ni où, ni comment, ni quand. Il est abasourdi d'entendre à la fin que c'est ainsi, sans rien avoir à proposer.

M. le Municipal Claude ULDRY reprend les conclusions de la COFIN il y a une année en page 31 de leur rapport qui disait que « depuis 2004 au moins, la Municipalité a pour habitude de présenter un budget affichant un déficit marqué à notre Conseil. Depuis cette même année au moins, la Municipalité présente des comptes positifs (ou presque – en raison des écritures



comptables), à l'exception notable de 2009. Depuis probablement ce même nombre d'années au moins, la COFIN suspecte l'existence de coussins confortables au sein des services permettant une compression des charges au moment voulu, ainsi que des recettes fiscales sous-estimées, notamment en relation avec la forte croissance démographique et la (très) bonne performance des personnes morales, en particulier de celles qui apportent l'essentiel des recettes. » Il pense que c'était dicté au rapporteur de l'époque par une certaine partie du Conseil et que tout le monde ne le pensait pas. Effectivement, les recettes sous-estimées, on voit que ce n'est plus le cas. La Municipalité a tiré à de nombreuses fois la sonnette d'alarme en demandant de faire attention que cela ne sera pas toujours ainsi. La COFIN s'est réunie à huit reprises, a vu tous les chefs de services et il n'y a pas eu une seule fois un membre de la COFIN qui aurait vu un coussin confortable. Les quinze membres de la commission n'ont rien vu et il n'en voit pas si ce n'est supprimer la ligne de la police.

M. Philippe GLASSON rassure M. Rytz en lui signalant qu'il n'accepte pas un déficit de CHF 15 millions, ce qu'il souhaite c'est arriver à un budget à l'équilibre. Il n'est pas contre l'augmentation d'impôts, il est contre cette fuite en avant qui consiste à dire « on dépense plus ». Du reste, des lettres du Conseil d'Etat ont été envoyées à la Municipalité pour leur dire d'arrêter de dépenser de manière complètement inconsidérée. Cela existe, les personnes qui en doutent peuvent demander au Conseil d'Etat. Il rassure également M. Vuadens pour lui dire qu'il a évoqué quelques idées et qu'il a des propositions, mais il faut simplement qu'il écoute.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a un immense respect pour les Glasson depuis 1913, mais là, il dit des âneries, des âneries, il lui dit : « règle le sonotone ». Le Conseil d'Etat n'a jamais écrit à la Municipalité pour dire qu'ils dépensaient de l'argent qui n'était pas raisonnable. M. Philippe GLASSON l'interrompt et lui disant qu'il n'est pas ici pour se faire insulter, c'est M. Broulis lui-même qui l'a dit au Rotary où il donnait une conférence. Il répète qu'il s'agit d'une citation de M. Broulis. Il ne veut pas se laisser insulter et quitte la salle sous les applaudissements d'une partie du Conseil. M. le Syndic est désolé que cela soit mal pris, mais sans savoir ce que M. Broulis a dit, affirmer qu'ils ont écrit pour signaler que la Municipalité de Nyon gérait mal ses finances ou dire toute autre affirmation de ce type, est totalement erroné, un fieffé mensonge. Jamais le Conseil d'Etat n'écrit quelque chose comme ça. Si, par hasard, ils recevaient une telle lettre, cela resterait dans leurs mémoires. Il ne peut pas entendre un point comme ça. D'autre part, il entend également le discours de M. Saugy, très beau discours, mais anticiper, anticiper, anticiper, même évoquer la RIEIII, il rappelle que celle-ci va coûter dans le budget CHF 9 millions. Cela signifie que les entreprises nyonnaises vont économiser au total environ CHF 27 millions d'impôts, ce qui, en passant, permettrait de soutenir l'Elastique Citrique. Il demande qui a anticipé ceci. Il se demande si les experts ou les membres de la COFIN, quand ils ont voté comme 87% des Vaudois, ont imaginé un tel impact pour les finances communales. Personne n'a anticipé ceci. C'est facile de dire aujourd'hui qu'il faut anticiper, qu'il faut économiser ou faire des changements structurels. Ils vont y réfléchir mais la solution n'est de loin pas simple et il ne suffit pas de faire des discours de ce type.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à par 55 oui, 24 non et 4 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2019 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	214'458'230
Revenus :	CHF	-205'783'527
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>8'674'703</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2019, soit :

Service des eaux	CHF	1'915'000
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'071'000
Service du gaz	CHF	574'000
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>4'560'000</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2019-2023.

## 11. *Propositions individuelles*

M. Pierre GIRARD revient sur son interpellation lors de la séance précédente intitulée « le chemin de Terre-Bonne sera-t-il livré aux camions et aux voitures », par laquelle il s'inquiétait, à la suite de la mise à l'enquête pour la construction d'un Business Park, du devenir du chemin de Terre-Bonne quant à sa transformation en voie de mobilité douce. Il posait également la question quant à la sauvegarde des intérêts de la commune concernant ce dossier. Il a eu une réponse directe de la part du Municipal de l'Urbanisme qui précisait que « les intérêts de la commune sont toujours préservés dans le respect de la loi, dans le cas particulier, aucun accès ne sera autorisé sur le chemin de Terre-Bonne, le propriétaire a accepté que l'accès du bâtiment se fasse par une voirie qui sera connectée exclusivement par la route de Champ-Colin. Cette voirie sera accompagnée d'une voie de mobilité douce en site propre. A ce titre, on peut considérer que ce projet est exemplaire. » Sur le moment, il n'a pas commenté la réponse de M. le Municipal pensant avoir fait une mauvaise lecture des plans mis à l'enquête. A l'écran est projeté le plan qui avait suscité son interrogation. On voit clairement les bâtiments projetés, on voit bien la voie de mobilité douce et la voirie citée par M. le Municipal. Dans le coin gauche, on reconnaît le chemin de Terre-Bonne, mais à la lecture de ce plan, cela lui paraît très clair qu'il est prévu un accès routier depuis ce chemin sur cette parcelle. Donc le terme d'exemplarité n'est pas l'exemple à suivre ou alors c'est le meilleur exemple du « comment faire » de la part du promoteur pour prendre l'administration et les citoyens pour des imbéciles. Il restera attentif au développement de ce plan.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Girard d'avoir présenté ce plan. Il s'agit d'un plan de mise à l'enquête qui a été soumis à la Municipalité avec un élément qui était très clair, à savoir qu'il n'y a pas d'accès sur le chemin de Terre-Bonne. On voit sur le plan des aménagements paysagers qui ne font pas vraiment partie en tant que tels par rapport à leur représentation. Il est bien clair que dans les conditions mises dans le plan de quartier qui sont liées au permis de construire, les accès le long du chemin de Terre-Bonne sont interdits. Les quelques places de parc doivent être revues, car selon les normes mobilité, il n'y a pas de possibilités de pouvoir parquer dans ce sens, mais les conditions octroyées dans le cadre du permis de construire n'ont aucun accès sur le chemin de Terre-Bonne et ceci est très clair avec le propriétaire.

M. Victor ALLAMAND intervient au sujet de la maison à la ruelle du Forum 2. Il signale qu'elle est à l'inventaire avec la note 3, soit d'intérêt local. Ce bâtiment était, avant sa transformation malheureuse, un exemple de maison bourgeoise du XIXe siècle. Maintenant, il n'aurait peut-être même pas droit de citer sur une place d'arme. Comment est-ce arrivé, cela dans un environnement de la zone ancienne ville qui compte moult constructions d'intérêts. Il est situé dans la zone « ancienne ville » qui compte moult constructions d'intérêt national ou régional, dont l'immeuble qui nous abrite ce soir, ainsi que l'entier de la place du Château dont l'ensemble du périmètre doit être sauvegardé. Des permis de construire jusqu'à 2017, pas grand-chose n'a été respecté. Des fenêtres ouvrantes horizontalement, peut-être en bois, avec des croisillons à l'ancienne, protégées par des volets traditionnels, prévues, on est passé aux fenêtres monobloc pivotantes, style velux, d'un seul tenant avec stores à lamelles. S'ajoute à cela le recouvrement kitsch des encadrements des fenêtres, la disparition des mini-balcons en fer forgé, une terrasse qui n'en finit pas de grandir, un horrible garage, etc... Notre ville a un règlement des constructions, il se demande si c'est parce qu'il est vieux qu'il ne faut pas le faire respecter. Il demande ce qu'a fait au fil des années, et sous ses yeux, l'Urbanisme et sa police des constructions sur ce dossier. Il aurait fallu surveiller particulièrement ce chantier qui a longtemps végété sous l'action de bricoleurs et la direction des propriétaires, promoteurs, architectes et maîtres d'œuvre. Il se demande ce qu'ils risquent : une amende symbolique ou le refus du permis d'habiter. Il se demande également si la route, abîmée par le chantier, sera réparée dans les règles de l'art ou si elle restera patchée au ciment. Plusieurs autres interrogations subsistent : les propriétaires, promoteurs, architectes ont-ils

bénéficié de laxisme, de favoritisme ou de dérogations ? Les réponses de la Municipalité peuvent dépasser mes interrogations de béotien, cela évitera à un collègue de revenir à la charge de manière plus pointue.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER fait remarquer que samedi dernier, cinq personnes, dont trois de la CAU et deux des associations, se sont réunies pour travailler sur l'avenir de la Place Perdtemps, dans le cadre de la démarche participative. Elle informe le Conseil que c'était très intéressant, qu'ils ont passé une journée formidable à construire collectivement l'avenir de cette place fondamentale pour la ville. Ils étaient plus de quarante une deuxième fois. Ils ont apporté énormément d'informations aux architectes présents et ont pu voir les neuf projets. Dans les apports, il y avait notamment la circulation des chiens, le confort des toilettes, la biodiversité, le gabarit des bâtiments par rapport aux arbres, la mobilité au sein et autour de la place ainsi que dans la ville. Ils ont fait un tour intéressant de l'ensemble des problématiques de cette place. Les citoyens de 15 ans à plus de 80 ont apporté leur pierre à la pyramide. Elle se félicite de la démarche, tout le monde a passé un bon moment. Si tout peut être fait de la même manière, on travaillera pour le bien de notre ville.

Mme Edyta GRAF intervient au sujet du cimetière. Elle a apprécié la beauté et l'entretien de ce lieu. Nous avons de la chance d'avoir un cimetière avec une si belle vue et si bien situé. Toutefois, elle était déçue quand elle s'est aperçue qu'elle n'a pas pu trouver un endroit pour déposer ses fleurs coupées au jardin des souvenirs. Elle a constaté que d'autres bouquets étaient déposés au sol sans être mis en valeur, voire en pourrissant. Le résultat était triste. C'est un manque de respect envers les personnes qui ont amené ces fleurs. Elle comprend que les protestants mettent les fleurs à-même le sol, mais il y a des catholiques et des représentants d'autres religions qui demandent que les fleurs soient mises en valeur. Elle demande d'installer au jardin des souvenirs un vase pour les fleurs coupées. Elle imagine que l'achat d'un vase n'a pas un coût excessif et ne demande pas un crédit. Elle est certaine que le personnel qui s'occupe du lieu peut, en débarrassant les fleurs fanées remplir de temps en temps le vase. Cela ne prendra pas plus de 5 minutes d'entretien supplémentaires mais permettra de présenter le respect aux personnes vivantes qui se rendent sur ce lieu et qui ont dans leurs traditions de belles fleurs pas nécessairement en pot. Les fêtes de fin d'année sont également des moments de recueil et de souvenirs pour ceux qui nous ont quittés. C'est peut-être un timing parfait pour cette amélioration.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

12. ***Préavis N° 140/2018  
Crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série au budget 2018 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 491'682.- au budget 2018, compensés à hauteur de CHF 316'882.-, soit un montant net de CHF 174'800.-***

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD, président de la COFIN, rappelle que contrairement à ce qui est indiqué en première page, la séance a lieu à 18h et non 19h30 et il espère qu'il y aura le quorum.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. ***Préavis N° 141/2018  
Approbation du plan d'affectation La Suetta.***

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART sait que ce bâtiment, surnommé le « mur de la honte » est bâtiment emblématique de ce qui s'est fait à Nyon. Il souhaiterait que la ville de Nyon, les propriétaires, organisent un minimum de reportages photographiques sur l'intérieur avant qu'il ne soit squatté et démolé. En effet, il y a beaucoup de plans et photos aériennes, par contre, il pense

qu'il n'y a pas beaucoup de photos de l'intérieur du bâtiment. Cela serait très intéressant pour les archives communales.

Mme Doris ULDRY ne sait pas si les Conseillers sont déjà allés visiter le nouveau quartier des Jardins du Couchant, il n'y a que du béton. On a tendance à faire des quartiers uniquement en béton. Pour la Suetzaz, l'immeuble actuel fait 10 étages, avec la proposition actuelle, il y aura deux fois plus de surfaces habitables après, avec deux fois moins d'étages (4-5 étages). Elle demande aux Conseillers de se rendre compte de l'impact au sol, cela sera à nouveau une parcelle qui n'aura ni verdure, ni arbres, ni d'endroit où les enfants peuvent jouer au ballon. Elle demande aux membres de la commission de faire attention à ce point et demander d'arrêter de tout bétonner. Même s'il est normal de densifier, elle souhaite le faire en hauteur et garder les 10 étages actuels. Par ailleurs, elle n'a pas pu voir dans le préavis si la piste de bus sur la route de Divonne est prolongée ou non, car actuellement elle ne va pas jusqu'à la Suetzaz et ce serait le bon moment de négocier pour pouvoir le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**14. Rapport-préavis N° 142/2018  
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts du 30 octobre 2017, intitulé « Encourageons une mobilité moins polluante ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. Postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulé « Arrêtez de nous faire « marché » ! »**

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB se demandait s'il ne s'agissait pas plutôt d'une interpellation. Elle pose beaucoup de questions et fait des suggestions. Il estime qu'il faudrait d'abord avoir les réponses aux questions et également consulter la SIC, car en tant qu'ancien membre du comité de la SIC, ce n'est pas faute d'avoir déjà essayé d'étendre ce marché, cela ne se fait pas d'un trait de plume. Il lui semble qu'il manque quelques éléments pour faire un postulat.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER lui répond qu'elle s'est renseignée auprès de la SIC, ainsi qu'auprès de la Police et divers acteurs nyonnais. Les réponses à cette série de questions peuvent être incluses dans la réponse au postulat et selon l'article 66, la deuxième partie du postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat va à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité, 1 non et 1 abstention.

**16. Postulat de M. Léon DE PERROT intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation. »**

M. Léon DE PERROT précise que le postulat demande la mise en place d'une commission pour réfléchir à la possibilité d'instaurer le droit de vote à caractère consultatif, autrement dit, sans valeur légale, pour les jeunes dans la commune de Nyon sur les objets fédéraux, cantonaux et communaux. Ce postulat s'inscrit dans la continuité de la motion Léonore Porchet au Grand Conseil, de motiver la commune dans son rôle de laboratoire politique et espère créer un réel engagement auprès de tous les jeunes. Le vote est en effet largement moins contraignant à tout un chacun qu'une participation dans un conseil des jeunes et moins partisan qu'entrer dans une jeunesse de parti, tout en étant accessible et surtout systématique, avec un effet ponctuel sur la communauté en question, celle, ne l'oublions pas,

des futurs citoyens. Il tient à préciser deux choses sur le postulat qui pourraient paraître confuses. Tout d'abord, tout comme le vote à 16 ans au niveau cantonal, il est à considérer comme une étape importante dans l'encouragement des jeunes à participer et non comme une finalité en soi. Deuxièmement, il ne fait pas cavalier seul sur cette idée : ils sont actuellement un petit comité de quatre personnes dont un PLR, M. Alexander Omuku, conseiller communal d'Epalinges, et deux personnes hors parti, très engagées pour cette cause dont M. Alexandre Legrin. Il est également mentionné dans le postulat que le vote à 16 ans a été proposé il y a quelques années par l'UDC et qu'il l'est à nouveau par les Verts. Ce postulat, comme la question de l'engagement des jeunes, se veut donc au-dessus des divisions partisanes habituelles.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

**17. Réponse à l'interpellation de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL intitulée « Postulat 2014 – « Pour une ville sans sacs plastiques » - et après ? »**

Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL étant malade, elle pourra intervenir, si nécessaire, lors de la prochaine séance.

**18. Réponse à l'interpellation de Mme Béatrice ENGGIST intitulée « Arrêt de la CDAP du 11 de septembre 2018 (AC.2016.0421). »**

Mme Béatrice ENGGIST remercie M. le Municipal d'avoir répondu à cette interpellation, elle attend de rencontrer les autres personnes qui ont reçu aujourd'hui la réponse pour en discuter et reviendra sur le sujet si nécessaire.

**19. Réponse à l'interpellation de Mme Chloé BESSE intitulée « le Municipal des Services industriels joue-t-il au chat et à la souris ? »**

Mme Chloé BESSE remercie la Municipalité pour sa réponse. Néanmoins, elle s'étonne toujours du caractère non-officiel de cette rencontre. La Municipalité voudrait faire croire à une séance informelle traitant d'une discussion autour d'un amendement. Amendement que la majorité de la commission avait refusé. Elle s'interroge si l'avenir des Service industriels serait traité en cabinet obscur et sans concertation transversale. Cela montre le manque de volonté de chercher une solution convenable pour tous, mais surtout cela l'inquiète face à la hauteur des défis que la transition énergétique demande. Cette discussion importante demande mieux. Cela manque de vision, de hauteur et de sens politique. Elle préfère la paix des ménages et n'insistera pas davantage. Toutefois elle attend le futur préavis au tournant et les réunions non-officielles seront à l'avenir, on l'espère, plus discrètes.

**20. Divers en rapport avec la séance.**

M. Pierre WAHLEN fait remarquer que la réponse à propos du financement de l'hôtel de Police n'est pas satisfaisante, comme elle ne l'était pas pour le centre sportif de Colovray, il reviendra vers le Conseil avec un postulat ou une motion à ce propos.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur le débat concernant le budget. Sur un tel sujet, les avis peuvent effectivement diverger et s'échauffer, cependant, en aucun cas on ne peut se permettre de devenir insultant et de manquer de respect à l'égard des personnes présentes. Le groupe PLR regrette ce qui s'est produit ce soir et n'accepte pas que l'un de ses membres soit traité de la sorte. Sur un ton plus joyeux, il souhaite remercier M. Jacques PITTET qui participe à son dernier Conseil. Au nom du groupe PLR, il tient à le remercier pour son engagement au sein du Conseil communal. Depuis de nombreuses années, il œuvre pour le

bien de la ville. Il est, au sein du groupe, un pilier et c'est avec beaucoup de reconnaissance qu'il le remercie pour le travail qu'il a fait. Il lui souhaite une belle retraite. M. Jacques Pittet est chaudement applaudi.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER revient sur la réponse au sujet du registre des intérêts. A ce stade, et au vu des réponses reçues, elle a plutôt le sentiment qu'il ne sert à rien. Pour l'avoir consulté, il lui semble qu'il y a des incohérences et elle espère que ce sont juste des erreurs ou de l'incompréhension.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic Daniel ROSSELLAT. Ce dernier revient sur l'incident qui est survenu plus tôt et regrette que M. Philippe GLASSON se soit senti insulté. Il est navré de son trait d'humour maladroit et lui présente ses excuses. Ensuite il transmet quelques mots pour cette dernière séance de l'année qui marque la moitié de la législature (*texte en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h53.

### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexe : Discours de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT

## Conseil communal du lundi 10 décembre 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Arrivés au terme de cette année 2018, soit exactement au milieu de cette législature, je tiens à vous adresser les remerciements de la Municipalité pour la confiance accordée et vous dire sa considération pour tout le travail accompli.

L'occasion aussi de dresser un rapide bilan de l'année écoulée et évoquer les enjeux des années à venir.

Durant cette année, la Municipalité a déposé 58 préavis et rapports (contre 59 en 2017). Soit 142 depuis le début de la législature, un rythme soutenu.

Parmi les préavis adoptés, notons pour mémoire :

- le développement de l'accueil parascolaire ;
- le soutien à la presse locale ;
- le financement des aménagements intermédiaires de la place du Château et de la place de la Gare ;
- le financement de mandats d'étude parallèles pour les rives et le futur Complexe multisport de Colovray ;
- la Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021 ;
- le crédit d'études pour l'Hôtel de Police et pôle sécuritaire ;
- le financement d'une étude de faisabilité en vue de la construction de logements mixtes pour requérants d'asile, jeunes en formation, personnes âgées et familles ainsi que des locaux pour la vie associative.

Parmi les refus ou renvois en Municipalité, un record cette année :

- l'autonomisation des Services industriels ; au désespoir du Conseiller Jacques Pittet que je remercie au passage pour son remarquable engagement en faveur de la collectivité yonnaise.
- les subventions culturelles pour l'Elastique Citrique, la Musique à l'Eglise et la Fête de la musique ;
- la Schubertiade ;
- les abribus ;
- l'éclairage de fêtes ;
- l'acquisition et le remplacement de véhicules utilitaires ;
- la mise en conformité de la parcelle et rénovation du bâtiment à Champ-Colin 8 ;
- les tableaux interactifs pour les écoles.

Mais restons positifs, de nombreux temps forts ont marqué 2018, parmi lesquels :

- le franchissement du cap des 21'000 habitants ;
- l'inauguration publique de la nouvelle école du Couchant, celle du parc de la Morâche ;
- l'ouverture de la piscine couverte du Cossy ;
- la première rentrée au Complexe scolaire et sportif du Cossy ;
- le lancement de démarches participatives pour redynamiser les espaces publics ;
- le début de la construction d'une seconde salle de spectacles à l'Usine à Gaz ;
- le succès du nouvel accueil pour enfants en milieu scolaire ;
- les nouvelles UAPE Les Mangettes et La Cossynelle
- Nyon, première commune de la Côte labellisée « en santé »

Relevons aussi :

- le grand succès du chantier participatif et de l'aménagement intermédiaire à la Grande Jetée ;
- la donation de la CGN au Musée du Léman de l'ensemble de ses archives et objets historiques ;
- le succès de nos musées avec les expositions « Ça coule de source ! Aqueduc et histoires d'eau dans la Nyon romaine » au Musée romain, «Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » au Château et «Petite nature? 36 questions pour décoder le lac» au Musée du Léman ;
- les nombreuses manifestations culturelles, sportives ou liées au bien vivre ensemble, proposées tout au long de l'année par la Ville, souvent avec la participation de sociétés locales, pour faire de Nyon un lieu de vie, de culture, d'échanges, de loisirs et de respect de l'environnement ;
- les actions pour dynamiser et animer le centre-ville durant la période de l'Avent, en étroite collaboration avec la SIC, la société des commerçants ;
- la cérémonie en l'honneur de Lea Sprunger, première Suissesse championne d'Europe en athlétisme ;
- la mobilisation politique en soutien à l'Agroscope de Changins.

Toutes ces actions et réalisations ont été possibles parce que nous disposons d'une administration communale qui compte de grandes compétences. Et du personnel qui a à cœur de délivrer un nombre impressionnant de prestations de qualité à la population nyonnaise.

Que nos collaboratrices, collaborateurs et chefs de services soient ici sincèrement remercier pour leur motivation inoxydable malgré quelques turbulences.

En 2018, la Municipalité a bien fonctionné :

Depuis début janvier, et jusqu'à ce jour, la Municipalité a pris **829** décisions de la Municipalité lors de 41 séances. Je tiens à souligner l'excellent état d'esprit qui règne au sein du collège municipal avec une remarquable convergence des efforts pour faire face aux défis à relever et aux problèmes à résoudre. Sans dévoiler le secret des délibérations, je peux vous préciser que les décisions sont presque toujours le résultat d'un consensus. Très rares sont les cas où il a fallu procéder à un vote.

Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur engagement constant en faveur de nos concitoyens.

Par ailleurs, je me plais à souligner la qualité de nos relations avec le Conseil communal. Je profite ici de remercier, au nom de la Municipalité, Marco Carenza, le jeune président qui a relevé avec brio ce défi et Véronique Bürki votre Présidente. Je les remercie vivement pour leur collaboration très constructive dans un excellent climat de confiance. Et un grand merci aussi aux membres de votre Bureau.

Merci aussi aux commissions permanentes qui participent à un nombre incalculable de séances. Enfin merci à tous les membres de votre Conseil pour votre engagement en faveur de la vie politique de notre ville. Nous sommes au milieu de la législature, il n'est pas encore temps de penser aux prochaines élections du printemps 2021 car il y a encore beaucoup de travail en vue.

A ce jour, **17** préavis et rapports sont à l'étude, y compris les **3** déposés ce soir. En tenant compte des incertitudes financières, il y aura cependant moins de préavis au début de l'an prochain.



## VISION POUR L'AVENIR

La conduite d'une ville comme celle d'une entreprise ne se résume pas à gérer les acquis. Il ne faut pas croire que si on ne fait rien, tout restera comme avant ou comme aujourd'hui. Tout ce qui nous entoure change constamment et demain le paysage ne sera plus le même.

Après une période de grands investissements pour de magnifiques réalisations, après avoir initié de nombreux nouveaux projets, nous sommes aujourd'hui dans une phase de turbulences financières.

Si nous baissons les bras, nous serons condamnés à gérer le déclin de notre dynamisme!

Personne ne peut prédire la météo des prochaines années mais une chose est certaine : nous devons choisir de subir les changements ou d'agir pour les influencer, d'être spectateur ou acteur du développement de notre ville.

Je formule le vœu que nous soyons capables d'être acteurs. Et je ferai tout mon possible pour y arriver. Et parvenir à réaliser les grands projets en gestation : la construction du Centre sportif de Colovray, l'extension du Musée du Léman, un nouveau Cœur de ville et un nouvel aménagement des Rives du Lac. Des projets enthousiasmants.

Cependant, nous sommes tous conscients que le budget 2018 est trop largement déficitaire et que notre marge d'autofinancement est insuffisante pour faire face aux investissements indispensables.

C'est donc plus que jamais le moment de travailler ensemble. Acteurs de la vie politique, économique, sociale, sportive, culturelle et associative doivent imaginer l'avenir de notre ville dans un esprit constructif, avec de l'ambition, de la créativité et pourquoi pas un peu de génie.

C'est dans cet esprit que la Municipalité va organiser le **samedi 23 mars 2019 les Assises des finances communales** avec les présidents et les chefs de groupe de tous les partis qui siègent au Conseil communal ainsi que d'une vingtaine d'acteurs de la vie nyonnaise. Le but sera de faire un état des lieux, lister les priorités et formuler des propositions pour l'avenir. Des précisions vous parviendront très prochainement sur ce grand rendez-vous.

Nous devons tenir ces assises dans le respect de nos divergences mais avec le souci de l'intérêt supérieur. Car se réunir c'est déjà bien, se parler c'est mieux mais travailler ensemble sera la condition essentielle à la réussite.

Mais pour l'immédiat, à vous toutes et tous, avec mes collègues de la Municipalité, nous voudrions vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2018 et exprimer le vœu que nous puissions concrétiser ensemble ces indispensables réalisations pour Nyon et ses habitants en 2019.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Château.

Le public, tout comme les représentants de la Presse, que je salue et remercie au passage pour la couverture de nos travaux, sont évidemment les bienvenus.

Daniel Rossellat

Nyon, le 10 décembre 2018